



Vente semi rigide

Par Semirigide

Bonjour,

Je viens vers vous suite à un soucis après la vente de notre semi rigide.

En mars 2021, un professionnel qu'on connaît nous appelle en nous disant que ça y est il nous a trouvé un Semi rigide mais qu'il faut se dépêcher car il y a une autre personne dessus. Donc on saute dans la voiture aussitôt et arrivés là bas finalement il n'y a que nous. Donc après renseignements, on réserve le bateau pour l'après midi même, le temps de trouver un véhicule avec attelage. Le professionnel nous dit que c'est lui qui entretient le moteur, les boudins ont l'air en bon état donc on fait confiance.

Veille de la 1ère sortie, soucis avec le moteur donc retour chez le professionnel pour réparation en lui précisant que le moteur était censé être révisé. Donc on paye la facture. Veille de la 2ème sortie, rebelotte. Cette fois retour chez le professionnel et cette fois on se prend la tête avec lui et il nous répond que ça fait un moment qu'il a pas dû réviser ce moteur. Donc s'en est trop, on lui dit de réparer et vendre le bateau car au bout de 4 mois on a pas pu naviguer avec... Quelques jours après, il nous contacte en disant qu'il a trouvé un acheteur qui lui réglera directement les frais de réparation et il nous versera que la différence. On pensait régler la facture et récupérer la totalité de la vente mais comme il a vu avec les acheteurs, on laisse faire. Le professionnel doit appeler mon conjoint pour qu'il aille signer les papiers mais finalement le professionnel a signé à notre place... Sur le coup on a rien dit mais maintenant qu'on est embêté, on se dit qu'il avait pas le droit...

Au bout de 15j l'acheteur vient récupérer le bateau (qui est resté stocké chez le professionnel pendant ce temps là et plus assuré par nous vu qu'il était vendu).

En partance pour 14h de route pour leurs vacances, le pneu de la remorque éclate puis également celui de secours. Mais ça on pouvait pas deviner. Arrivés sur place, à priori les boudins étaient totalement dégonflés alors que de notre côté on a jamais eu de soucis avec les boudins.

Du coup ils le font voir à un pro qui leur dit que c'est inadmissible qu'un professionnel puisse laisser partir un bateau dans cet état et que les boudins sont poreux. Revenu chez eux, ils font soit disant venir un expert, expertise à laquelle le professionnel est convoqué. Il constate que le bateau se dégonfle. Les nouveaux propriétaires souhaitent l'annulation de la vente et le remboursement en totalité, réparations comprises. Tout ça nous le savons du professionnel qui nous dit des choses puis le lendemain nous dit qu'il a pas dit ça et change de version. Il finit par nous envoyer la lettre recommandée des nouveaux propriétaires. Et là, on s'aperçoit que la lettre est adressée au professionnel et qu'il s'était engagé à réviser le bateau, le moteur et la remorque. Donc à priori, ce n'est pas à nous qu'en veulent les nouveaux propriétaires. Le professionnel nous a demandé de joindre l'expert pour voir avec lui. On décide de l'appeler pour en savoir plus mais après 3 appels et un message vocal, rien... Donc on envoie un courrier aux nouveaux propriétaires pour qu'ils nous rappellent afin d'en parler. Mais rien non plus. On en peut plus de cette situation, ça nous bouffe la vie, on ne pense qu'à ça, on n'en dort plus. Et on a compris par une connaissance en commun que le professionnel tramait quelque chose dans notre dos et on se demande si il prépare pas quelque chose avec l'expert vu qu'il ne nous rappelle pas... En plus, il prend sa retraite et ferme totalement début 2022. On a vraiment le sentiment que le professionnel n'assume pas ce qu'il dit et fait et veut nous faire porter le chapeau. Que devons nous faire, que risquons nous ?

Merci vraiment de nous conseiller pour que cette histoire se termine enfin.

Bonne soirée

Par osram

Bonjour,

Si vous avez une assurance PROTECTION juridique, il est urgent de l'activer et de lui confier votre dossier, elle prendra en charge les divers frais de procédure.

Par Semirigide

Bonjour,

Le dossier a été ouvert depuis le début mais ils me disent qu'ils ne peuvent rien faire car rien ne nous a été adressé à notre nom par les anciens propriétaires.

Cordialement

Par osram

Votre problème est avec le pro qui a fait un faux en écriture, qui a vendu en votre nom sans votre signature.

Par Semirigide

Mais est ce pas trop tard pour faire valoir ça ? Car du coup risque d'annuler la vente et on devra rembourser non

Par osram

En fonction du contenu du contrat de vente entre le pro et cet acheteur, vous risquez une demande d'annulation de vente et un remboursement..c'est pourquoi il faut obtenir la copie de ce contrat.

Par Semirigide

A priori il n'y a pas eu de contrat de vente

Par osram

Sans contrat il n'y a pas de vente...magouille.

Par Semirigide

Ah ok donc on peut arriver à se défendre ?

Par osram

Je suppose qu'à ce jour vous n'avez pas reçu le montant de la vente..c'est là qu'il faut attaquer ce singulier professionnel.

Par Semirigide

Si, nous avons récupéré des acheteurs la différence entre le prix de vente et le prix des réparations. Ils ont réglé les réparations du bateau directement au professionnel.

J'ai réussi à joindre l'expert avec qui j'ai beaucoup échangé et il maintient que les réparations de fortune des boudins sont antérieures à notre achat donc il faut mettre en cause le propriétaire d'avant nous. Ils ont réparé ça n'importe comment et on ne pouvait pas le voir car ça se voit uniquement quand les boudins sont dégonflés.

On attend le courrier d'assignation qui est déjà parti. Et après on va suivre la procédure.

Mais on compte porter plainte contre le professionnel pour avoir signé à notre place car c'est pas question qu'il s'en sorte indemne ! C'est un baratineur qui fait tout pour se mettre hors de cause. J'ai d'ailleurs appris de l'expert qu'il a aussi signé l'acte de vente à la place des acheteurs !

Que peut t on espérer de ce dépôt de plainte ? Car les préjudices moraux sont bels et bien là !